

GRILLE TARIFAIRE DES CONTRÔLES CIVT		Année 2026
Type de contrôle	Base	Tarif
Contrôle annuel		
Contrôle défini dans le plan d'inspection pour les opérateurs avec revendication	forfait par AOC et couleur	40,00 €
	par hectolitre	0,40 €
	par ha	10,00 €
Marquage mousseux	par marquage	50,00 €
Prélèvement produit : contrôle conservatoire opérateur non revendiquant	forfait 1er prélèvement	70,00 €
	prélèvement supplémentaire	30,00 €
Prélèvement produit par sous-traitance d'un autre Organisme d'Inspection	coûts réels refacturés	
Prélèvement produit pour le compte d'un autre Organisme d'Inspection	forfait 1er prélèvement	60,00 €
	prélèvement supplémentaire	25,00 €
Recours		
Contrôle produit organoleptique	par échantillon	- €
Contrôle produit analytique	par analyse	coût réels refacturés
Contrôle documentaire	forfait	20,00 €
Contrôle terrain sans comptage	forfait	30,00 €
Contrôle terrain avec comptage	forfait	120,00 €
Levée de manquement ou d'anomalie		
Contrôle documentaire	forfait	20,00 €
Contrôle terrain sans comptage	forfait	30,00 €
Contrôle terrain avec comptage	forfait	120,00 €
Habilitation		
Modification de structure avec déplacement d'un agent du CIVT	forfait	60,00 €
Modification de structure sans déplacement d'un agent du CIVT	forfait	20,00 €
Habilitation simplifiée d'un nouvel opérateur sans déplacement	forfait	20,00 €
habilitation nouvel opérateur avec déplacement d'un agent du CIVT	forfait	120,00 €
Habilitation nouvel opérateur très petite structure ou activités réduites selon la Surface Minimale d'Installation	forfait	30,00 €
Habilitation d'une nouvelle structure d'un opérateur connu avec déplacement d'un agent du CIVT	forfait	60,00 €
Habilitation simplifiée d'une nouvelle structure d'un opérateur connu sans déplacement d'un agent du CIVT	forfait	20,00 €
Changement de forme sociale sans déplacement		0,00 €
Réhabilitation suite à la perte de l'habilitation	forfait	120,00 €
Réhabilitation suite à la perte de l'habilitation consécutive à une procédure de déclaration de créance		0 €
Contrôle supplémentaire suite à décision de l'INAO		
Contrôle produit d'un lot supplémentaire (nouveau prélèvement du lot)	forfait	60,00 €
Contrôle produit avec prélèvements de plusieurs lots	forfait	60€ + 20 € /prélèvement supplémentaire
Contrôle documentaire	forfait	20,00 €
Contrôle terrain sans comptage	forfait	30,00 €
Contrôle terrain avec comptage	forfait	120,00 €

La grille a été validée lors de l'assemblée générale du : 27janvier 2026